



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 3

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 21 juin 2022

OBJET :

DE-CCAS-22-06-1-03) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-et-un juin à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 16 juin 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. POLITZER, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme DUPRE (pouvoir à Mme De VINZELLES), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme LIBERT-ALBANEL.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la préparation et au vote du budget ;

Vu le budget primitif du CCAS 2021 ;

Vu le budget supplémentaire du CCAS 2021 ;

Considérant que le compte administratif pour l'exercice 2021 du CCAS fait apparaître, restes à réaliser inclus, un excédent de fonctionnement de 84 569,02€ ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le compte administratif 2021.

ARTICLE II : Affecte l'excédent de la section de fonctionnement du budget du CCAS qui s'élève pour l'exercice 2021 à 84 569,02 €, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé